

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 30 MARS 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUBILIZAZIONI DI I FINANZIAMENTI CUNGHJUNTI DI
U FONDU SUCIALI AURUPEU IN U QUATRU DIA
PRUGRAMMAZIONI À PRÒ DI I DISIMPIIGATI

MOBILISATION DES COFINANCEMENTS DU FONDS
SOCIAL EUROPÉEN DANS LE CADRE DE LA
PROGRAMMATION EN FAVEUR DES DEMANDEURS
D'EMPLOI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les différentes lois de décentralisation ont confié à la Région le rôle de pilote dans la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle continue.

Notre Collectivité dispose de compétences élargies en matière de formation professionnelle. Ainsi, dans l'exercice de ses compétences, elle a notamment la responsabilité de mettre en place les conditions d'un développement cohérent de l'ensemble des dispositifs de formation, favorisant la qualification et l'insertion de tous les publics.

Elle se doit de mettre en place un programme de formation professionnelle destiné aux demandeurs d'emploi et répondant au mieux aux besoins de l'économie et des territoires.

Les enjeux qui ont guidé la réflexion d'élaboration de cette programmation ont été :

- les besoins exprimés par les entreprises ;
- la typologie des publics ;
- le maillage du territoire afin d'apporter une offre de proximité et pallier les grandes difficultés liées à la mobilité des stagiaires.

L'élaboration du contenu de cette programmation prend en compte les secteurs suivants :

- Agriculture,
- Commerce et artisanat,
- Hôtellerie, restauration,
- Sport et loisirs,
- Transport,
- Maritime,
- Bâtiment, travaux publics et électricité électronique,
- Numérique,
- Actions d'insertion et préparatoires (apprentissage langue, valorisation des compétences, préparations concours...).

Un travail de partenariat avec Pôle Emploi, les Missions Locales, CAP Emploi permet de cibler plus spécifiquement les publics.

Cette programmation intervient en complément de la programmation mise en place dans le cadre de l'AFPA.

L'ensemble de cette programmation ouvre droit à une rémunération pour les stagiaires.

Concernant la programmation 2019, la somme de 1 472 836,00 € destinée à la mise en place d'une programmation de formations en faveur des demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une commande publique, est éligible au cofinancement par le Fonds Social Européen à hauteur de 50 %, soit 736 418,00 €, au titre de la 1^{ère} année.

Pour la reconduction de la première année, le coût prévisionnel de l'opération est de 1 597 615, 85 €, soit un montant de subvention FSE de 798 807,93 €,

Pour la reconduction de la seconde année, le coût prévisionnel de l'opération est de 1 469 515, 85 €, soit un montant de subvention FSE de 734 757,93 €,

Concernant la programmation 2020 (2019 complémentaire), la somme de 3 166 847,00 € destinée à la mise en place d'une programmation de formations en faveur des demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une commande publique, est éligible au cofinancement par le Fonds Social Européen à hauteur de 50 %, soit 1 583 423,50 € au titre de la 1^{ère} année,

Pour la reconduction de la première année, le coût prévisionnel de l'opération est de 2 815 016,76 €, soit un montant de subvention FSE de 1 407 508,38 €,

Pour la reconduction de la seconde année, le coût prévisionnel de l'opération est de 3 096 778,46 €, soit un montant de subvention FSE de 1 548 389,23 €.

Cette programmation est mise en place pour 3 périodes (1 période initiale et 2 périodes de reconduction)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer afin de permettre la mobilisation des cofinancements du Fonds Social Européen.